



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

2014 – AVIS AUX NAVIGATEURS N° 2

RÉGION NIAGARA CANAL WELLAND

QUAI 18.2 ET QUAI 18.3

Quai 18.3

Les navigateurs sont informés que les conditions suivantes seront en vigueur au quai 18.2 pendant la saison de navigation 2014.

Quai 18.2

Les navigateurs sont informés que les conditions suivantes seront en vigueur au quai 18.2 pendant la saison de navigation 2014 :

- Le quai 18.2 sera considéré comme n'étant pas en service sauf dans les cas d'exceptions déterminés par le centre de contrôle du trafic, qui tiendra compte des conditions météorologiques.
- Le quai 18.2 ne sera utilisé que dans les situations d'urgence, selon les directives du centre de contrôle du trafic, s'il doit être utilisé.
- Les capitaines sont informés qu'ils ne doivent utiliser qu'une seule amarre par bollard pour s'amarrer au quai 18.2.

Glenn Rutherford
Coordonnateur, soutien des processus – Services sur le canal
St. Catharines, Ontario

Le 26 mars 2014